

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1993)

Rubrik: Collaboration internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les rapports internationaux toujours plus étroits contraignent les CFF à faire des efforts particuliers dans ce domaine. Les Réseaux européens sont au début d'une évolution inconnue jusqu'ici quant à sa dynamique, qui influencera durablement les CFF, indépendamment du résultat négatif du scrutin sur l'EEE. La directive 91/440/CE du 29 juillet 1991 et le Livre Blanc sur la politique des transports du 8 juin 1993 ont débloqué la politique européenne en matière de transports. La «réforme du rail» est devenue un sujet prioritaire.

Ladite directive 91/440/CE fixe les quatre plus importants objectifs de la réforme des chemins de fer: indépendance de la gestion, séparation des comptes d'exploitation et de l'infrastructure, entreprises financièrement assainies et libre accès de tiers à l'infrastructure ferroviaire. Le Livre Blanc souhaite un système de transport efficace, et notamment une meilleure intégration des systèmes de transport, la création et la promotion de réseaux transeuropéens, l'harmonisation des conditions concurrentielles, un plus grand respect de l'environnement et une meilleure harmonisation sur le plan technique. Ces objectifs de la politique européenne des transports soulignent la grande importance de la collaboration internationale entre chemins de fer et font apparaître le bien-fondé des efforts de réforme des CFF.

Cette collaboration internationale est l'objectif principal de l'Union internationale des chemins de fer (UIC), au sein de laquelle les CFF jouent un rôle de premier plan. Ils participent aussi très activement aux travaux de la Communauté

des chemins de fer européens (CCFE). Cet organisme joue un rôle déterminant dans les activités ferroviaires des pays de la CE.

La nécessité de collaborer sur le plan international conduit, par ailleurs, les CFF à intensifier leurs contacts avec les Réseaux limitrophes, comme le montre la création, déjà relevée, de sociétés visant à promouvoir les offres voyageurs internationales (CISALPINO SA, «Groupement d'intérêt économique»). Enfin, les CFF poursuivent leurs efforts en vue d'intégrer à long terme les chemins de fer suisses dans le réseau international. Il s'agit à ce propos des conceptions de l'infrastructure des 25 à 30 prochaines années. Ce processus est dynamique et doit prendre en compte les projets de la Commission de la CE ainsi que des Réseaux limitrophes. L'un des points essentiels est de ne pas limiter inutilement la liberté d'agir des futures générations. Le résultat de ces travaux est constitué de conceptions générales et d'études de faisabilité. En outre, l'on recherche des accords avec les Réseaux limitrophes. La planification de l'infrastructure à long terme distingue trois groupes, soit

- les lignes étrangères aboutissant dans les zones frontalières,
- les lignes du Plateau à vocation internationale,
- les lignes traversant les Alpes.

Remonter la pente à toutes forces:
les CFF entreprennent tout pour que
leur financement reste supportable.

